
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 MAI 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Pierre-Amand Toilliez, marchand de bestiaux.

MESSIEURS,

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire est d'origine française, ayant vu le jour à Houdain, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, le 25 janvier 1816; qu'il a habité la commune de Fleurus depuis 1835 jusqu'en 1839, et qu'à cette dernière époque il est allé résider à Lambusard, où il habite encore aujourd'hui.

La conduite du pétitionnaire, avant comme depuis son arrivée en Belgique, a toujours été bonne; il s'est acquis l'estime des personnes qui l'ont connu dans les différentes localités qu'il a successivement habitées.

Le sieur Toilliez a épousé une belge, et il a procréé avec elle trois enfants nés en Belgique; les bénéfices qu'il retire de son commerce assurent à sa famille des moyens d'existence et la placent même dans une position aisée.

Toutes les autorités consultées estiment que rien ne s'oppose à ce qu'on lui accorde la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
